Réseaux télématiques transeuropéens d'échange de données entre administrations IDA: orientations

1993/0493(CNS) - 27/09/1995 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée de la Commission retient les trois amendements adoptés par le Parlement européen visant à : - introduire le besoin de développer des réseaux télématiques entre les Parlements; - inclure les échanges d'information avec les pays d'Europe centrale et orientale; - faire référence à la procédure de co-décision (article 129C et article 129D).